

ACTION 29
GOU.A

METTRE EN ŒUVRE LE PLAN CLIMAT

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

La mise en œuvre du Plan Climat se manifeste selon la volonté politique de chaque entité, et selon des modalités d'intervention qui lui sont propres.

Pour accélérer la mise en œuvre, une animation, coordination de toutes les parties prenantes doit être réalisée durant toute la période de mise en œuvre du Plan Climat, principalement au sein des entités publiques.

L'animation globale passe notamment par 3 échelons territoriaux représentés par des référents, autour desquels une dynamique de travail en commun et partagé est à développer.

✓ La commune et le référent communal

Le référent communal est un élu du conseil municipal, chargé d'animer la thématique en local et de faire le lien avec les EPCI et le PETR sur le sujet Climat-Air-Energie.

La notion de référent doit être formalisée dans chaque commune, comme dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat, mais son rôle au sein de chaque commune est libre.

La bonne articulation entre l'élu référent et le maire est ici un réel gage de réussite.

Le référent communal est :

- un relais interne : une personne ressource et moteur auprès du conseil municipal et de la population,
- un relais externe : depuis et vers les intercommunalités, le PETR, et les autres communes,
- un rapporteur des actions de la commune vers la population, capable de vulgariser et synthétiser les informations, pour les retransmettre au mieux,
- un impulseur, qui propose des actions au sein de son intercommunalité pour répondre aux enjeux territoriaux et climatiques.

✓ L'intercommunalité et le référent intercommunal

Chaque intercommunalité dispose de compétences propres, qui lui permettent de mettre en place des actions spécifiques. En plus des compétences déléguées, l'intercommunalité est légalement le pilote de la transition écologique sur son territoire. Au sein

de la structure, le référent intercommunal est le coordonnateur principal de la thématique, c'est-à-dire auprès du conseil communautaire et du président, mais également auprès des services.

La bonne articulation entre l'élu référent et le président de l'intercommunalité est ici un réel gage de réussite.

Son rôle est le suivant :

- un relais interne : une personne ressource et moteur auprès du conseil communautaire,
- un coordinateur intercommunal : une personne ressource bien identifiée par les communes du territoire, qui anime la thématique et fait circuler les informations au sein de la communauté
- un rapporteur des actions de l'intercommunalité vers la population, capable de vulgariser et synthétiser les informations, pour les retransmettre au mieux,
- un impulseur, qui propose des actions au sein de son intercommunalité pour répondre aux enjeux territoriaux et climatiques.

✓ Le PETR

Le PETR a pour mission d'accompagner les intercommunalités dans l'animation du débat territorial.

Son rôle dans l'animation et la mise en œuvre est le suivant :

- accompagner les intercommunalités dans l'animation de la thématique selon les modalités choisies par celles-ci, chacune pouvant avoir un mode opératoire spécifique,
- agir en tant qu'expert thématique ou pouvant solliciter des experts spécifiques externes,
- mettre en place un retour d'expériences régulier sur des actions incluses dans le Plan Climat,
- favoriser la mutualisation d'actions,
- mettre en place les actions pour lesquels il est compétent, par exemple le conseil en rénovation énergétique ou le SCoT.

Pour garder la dynamique de mobilisation et de mise en œuvre du Plan Climat, un événementiel récurrent doit être mis en place par les intercommunalités et le PETR avec les communes. Une idée est de créer des groupes thématiques ou territoriaux spécifiques dont le rôle sera de proposer et de mettre en action.

Le rôle de chaque échelon territorial est précisé dans le tableau ci-dessous.

	Commune	EPCI	PETR
Animer le territoire	<p>Animateur local auprès du citoyen.</p> <p>Actions de sensibilisation.</p>	<p>Animateur principal du territoire sur la transition énergétique, notamment auprès des communes et des entreprises.</p> <p>Échanges réguliers avec tous les acteurs du territoire afin de mettre en musique les sujets et actions Climat-Air-Energie.</p>	<p>Animation du débat territorial thématisé.</p> <p>Force de proposition auprès des EPCI.</p> <p>Rôle d'expertise et de formateur des acteurs publics.</p> <p>Organisateur ou participant à des évènements fédérateurs sur demande .</p>
Suivre et évaluer les actions	<p>Échelon principal de mise en œuvre au niveau local.</p> <p>Délégation de compétences au niveau intercommunal le cas échéant.</p>	<p>Mise en œuvre des actions relatives à ses compétences et à son patrimoine.</p> <p>Accompagnement des communes le cas échéant (subvention, ingénierie, etc.), pilotage du PTRTE.</p> <p>Favorise la mutualisation et l'échange d'expériences.</p>	<p>Mise en œuvre des actions relatives à ses compétences et missions.</p> <p>Expertise et évaluation des projets et des actions, recherche de financements extérieurs.</p> <p>Accompagnement thématique auprès des EPCI et des communes.</p> <p>Mise en avant des expériences locales, rôle d'impulsion</p> <p>Communication sur la mise en œuvre des actions.</p>
Suivre et évaluer les actions	<p>Suivi de certains indicateurs (14).</p> <p>Remontée des données locales au niveau de l'EPCI.</p>	<p>Suivi de certains indicateurs (14).</p> <p>Mobilisation des communes pour organiser la transmission des indicateurs locaux, communaux.</p> <p>Échelon principal d'évaluation.</p>	<p>Suivi de certains indicateurs (46).</p> <p>Coordination globale du suivi des actions.</p> <p>Relais auprès des instances régionales et nationales.</p> <p>Élaboration du rapport intermédiaire obligatoire à 3 ans .</p>
Rendre compte à la population - communiquer	<p>Échelon principal de rendu compte des actions en local, par notamment des réunions publiques et des outils de communication municipaux.</p>	<p>Copilotage du plan de communication global des actions liées au Plan Climat.</p>	<p>Copilotage du plan de communication global des actions du Plan Climat.</p>